



Qu'un croyant ne haïsse pas une croyante ! S'il répugne quelque chose en elle, il en appréciera une autre !

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Qu'un croyant ne haïsse pas une croyante ! S'il répugne quelque chose en elle, il en appréciera une autre ! »

[Authentique.] [Rapporté par Muslim.]

Le hadith d'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) où le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit : « Qu'un croyant ne haïsse pas une croyante ! S'il répugne quelque chose en elle, il en appréciera une autre ! », signifie que le croyant ne doit pas haïr sa femme et la détester parce qu'il voit en elle des comportements qu'il réproouve. Il se doit d'être juste, de peser le pour et le contre entre les bonnes et les mauvaises actions afin de déterminer le plus important des deux et agir en conséquence. Ainsi, il aura agi avec équité.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3071>

